

EMC-12 :

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU NIVEAU DES MINES : IDENTIFIER LES NUISANCES ET ANALYSER LES RISQUES

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

A l'issue de la formation, chaque participant devra mieux :

- Identifier les différentes nuisances présentes dans l'environnement minier.
- Évaluer les risques professionnels liés à l'exposition à ces nuisances.
- Mettre en œuvre les mesures de prévention adéquates pour protéger leur santé et leur sécurité.

CONTENU DU PROGRAMME DE LA FORMATION :

- **Introduction à la santé et à la sécurité au niveau des mines**
 - La réglementation en matière de santé et de sécurité dans le secteur minier.
 - Les rôles et responsabilités des différents acteurs en matière de santé et de sécurité.
 - Les principes généraux de prévention des risques professionnels.
- **Identification des nuisances présentes dans l'environnement minier**
 - Les agents physiques (poussières, bruit, vibrations, radiations).
 - Les agents chimiques (produits chimiques, gaz, fumées).
 - Les agents biologiques (bactéries, virus, champignons).
 - Les agents ergonomiques (postures contraignantes, manutention manuelle, charges lourdes).
- **Évaluation des risques professionnels liés à l'exposition aux nuisances**
 - La méthode d'évaluation des risques.
 - Les outils d'évaluation des risques (matrices d'évaluation, check-lists).
 - L'identification des situations à risque.
 - L'estimation de la gravité des risques.
 - La détermination de la probabilité d'occurrence des risques.
- **Mise en œuvre des mesures de prévention adéquates**
 - La hiérarchie des mesures de prévention.
 - Les mesures de prévention technique.
 - Les mesures de prévention organisationnelle.

- Les mesures de protection individuelle.
- La sensibilisation et la formation des travailleurs.
- **Rôle et importance des équipements de protection individuelle (EPI)**
 - Les différents types d'EPI.
 - Le choix des EPI appropriés.
 - L'utilisation correcte des EPI.
 - L'entretien et la maintenance des EPI.

PUBLIC CIBLE :

- Les mineurs.
- Les opérateurs de machines.
- Les superviseurs.
- Les responsables de la santé et de la sécurité.

DUREE DE LA FORMATION :

03 Jours (24 heures)

ANIMATEUR :

Formateur spécialisé